

Démarche : Appel à projets 2023 associations - DREAL Corse
Organisme : DREAL Corse

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cet appel à projets, organisé par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du développement durable (DREAL) de Corse, est conçu pour accompagner les associations « loi 1901 » à but non lucratif, implantées en Corse, œuvrant de manière désintéressée et à titre principal dans le domaine de la protection de l'environnement.

Cet appel à projets est décomposé en 3 volets :

- volet 1 : intégrer le développement durable dans nos quotidiens,
- volet 2 : rendre effective la participation citoyenne,
- volet 3 : agir en faveur des politiques de l'eau et des milieux aquatiques (eau douce) & Agir en faveur de la biodiversité terrestre (EEDD uniquement)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 avril 2023.

Les associations devront utiliser le nouveau CERFA 12156-06 qui vise le contrat d'engagement républicain.

Le règlement de l'AAP est disponible sur ce lien et s'intitule guide de la démarche.

Présentation du candidat et du projet

Nom de l'association

Nom du représentant légal

Nom de la personne en charge du projet

Téléphone de la personne en charge du projet

Chiffres uniquement (pas de points ni d'espaces)

Appel à projets 2023 associations - DREAL Corse

Courriel de la personne en charge du projet

Volet correspondant à votre projet

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Volet 1 : Intégrer le développement durable dans nos quotidiens
- Volet 2 : Rendre effective la participation citoyenne
- Volet 3 : Agir en faveur de la politique de l'eau et des milieux aquatiques (eau douce) & Agir en faveur de la biodiversité terrestre (EEDD uniquement)

Intitulé de votre projet

Montant global du projet en TTC

Montant de la subvention demandée en TTC

Localisation du projet

Préciser les limites géographiques de votre projet:

- projet à l'échelle de la Corse ? Si oui, indiquez "Corse" ci-dessous
- projet à l'échelle d'un département ? Si oui, indiquez "2A" ou "2B" ci-dessous
- projet à l'échelle d'une communautés de communes ? Si oui, précisez la communauté de communes concernée ci-dessous
- projet à l'échelle d'une commune ? Si oui, précisez la commune concernée ci-dessous

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des ODD sur lesquels les nouveaux projets auront un impact (positif, négatif ou neutre)

Cette fiche sera à remplir au moment du dépôt du projet et lors du bilan de chacun des projets financés. En effet, certains ODD ne sont pas forcément identifiés en amont mais peuvent finalement être couverts au cours du projet.

Pièces administratives à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire Cerfa n°12156*06

Ce nouveau CERFA permet de faire la demande de subvention et de valider l'engagement républicain de l'association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport d'activité approuvé par l'Assemblée Générale la plus récente

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport financier approuvé par l'Assemblée Générale la plus récente

Si un seul fichier rassemble le rapport d'activité et le rapport financier : merci de télécharger de nouveau ce fichier ici.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- RIB

Appel à projets 2023 associations - DREAL Corse

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie des statuts de l'association

Bilan des projets financés par la DREAL en 2022

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan

Merci de votre dépôt